

**DELEGATION PERMANENTE  
DE L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40  
Téléfax : (41-22) 731 68 18

[AU-Geneva@africa-union-gvao.org](mailto:AU-Geneva@africa-union-gvao.org)



**PERMANENT DELEGATION OF THE  
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis  
C.P. 127 – 1211 Genève 21  
A. Suisse (Switzerland)

[mission-observer.au@africanunion.ch](mailto:mission-observer.au@africanunion.ch)

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA 61<sup>ème</sup> SESSION  
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
GENEVE, 17 MARS – 22 AVRIL 2005**

## **INTRODUCTION**

La 61<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'homme a, comme à son accoutumé, passé en revue la situation des droits de l'homme dans le monde, le rôle des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales dans la promotion des droits de l'homme ainsi que les actions menées par les pays pour assurer à leurs populations la protection et la jouissance de leurs droits fondamentaux.

Les travaux se sont déroulés dans un contexte politique international marqué par les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité dans le monde et par les premiers balbutiements de la réforme du système des Nations Unies.

A ce titre deux importants événements ont suscité la réflexion et les consultations entre les groupes régionaux et les Etats membres. En premier lieu, le rapport du panel de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement de décembre 2004, en second lieu les propositions du Secrétaire Général de l'ONU de mars 2005 sur les propositions de réforme du système des Nations Unies.

S'agissant des sujets thématiques, la Commission a examiné notamment les questions suivantes :

- Le racisme et la discrimination raciale
- Le droit des peuples à disposer d'eux mêmes
- Le droit au développement
- Les droits économiques, sociaux et culturels

La Commission a, dans le cadre de son point 9 de l'ordre du jour « violation des droits de l'homme partout dans le monde » traité de manière quasi sélective des cas relevés essentiellement dans les pays en développement.

Cette approche, dénoncée depuis plusieurs années par des pays pour traitement discriminatoire, a également fait l'objet d'une critique du Secrétaire Général de l'ONU dans le cadre des propositions de réforme de la C.D.H. qu'il a eu à présenter le 7 avril devant la Commission.

Mais en attendant cette réforme, la Commission a, une nouvelle fois, placé certains pays sur le banc des accusés (Soudan, Cuba, Biélorussie, Myanmar notamment).

S'agissant des préoccupations africaines, il convient de relever que la situation au Darfour, au Soudan a largement occupé le temps du groupe

africain dont la Troïka (Egypte, Ethiopie, Gabon), assisté de l'Union Africaine, a mené, tout au long des travaux de la Commission, d'intenses consultations avec les autres groupes régionaux et particulièrement le groupe de l'Union Européenne pour faire éviter au Soudan une résolution de condamnation sous le point 9 concernant les violations des droits de l'homme dans le monde.

S'agissant du Zimbabwe, et à la suite des nombreux échecs subis par le groupe de l'Union Européenne ces dernières années tant à Genève à la Commission qu'à New York à l'Assemblée Générale de l'ONU, ce groupe n'a pas pris cette fois-ci l'initiative de soumettre un projet de résolution contre ce pays de crainte de perdre une nouvelle fois la face, en tout état de cause le groupe africain et les pays amis de l'Afrique étaient prêts à demander une motion de non action sur le projet européen.

La Commission a, par ailleurs, adopté des résolutions sur la RDC, la Sierra Leone, le Burundi, la Guinée Equatoriale, le Soudan, sous le point 19 « assistance technique et coopération dans le domaine des droits de l'homme ».

La Commission a eu également à se pencher bien qu'à titre informel, sur les propositions du Secrétaire Général de l'ONU concernant la réforme de la CDH auxquelles elle a consacré une demi journée de discussion. Dans ce contexte, le groupe africain a manifesté ses préoccupations telles que contenues dans le « consensus d'Ezulwini » et a soumis et fait adopter par la Commission une décision demandant la mise sur pied d'un groupe de travail formel pour se réunir au mois de juin et examiner de façon exhaustive le projet de réforme de la CDH en vue de faire des recommandations à l'Assemblée Générale de l'ONU. Le groupe africain a estimé nécessaire de faire entendre l'expertise des Missions à Genève qui suivent de manière régulière les travaux de la Commission des droits de l'homme.

## **II. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

### **A. Le segment de haut niveau**

La Commission a consacré la première semaine de ses travaux à un segment de haut niveau pour permettre aux responsables des pays de rang ministériel et de responsables d'organisations internationales ou d'autres dignitaires à participer à ce débat de haut niveau sur les questions importantes relevant des droits de l'homme.

Plusieurs Premiers Ministres, Ministres et Responsables d'Organisations Internationales (OCI, CICR, FICCR, HCR) ont contribué aux débats faisant part de leurs expériences nationales et régionales dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme. Notre bureau a suggéré l'idée de la participation d'un haut responsable de la Commission, bien que celle-ci ait reçu un accord de principe, sa concrétisation n'a pas pu aboutir en raison des problèmes de disponibilité des représentants proposés.

Il nous semble important de prendre part à ce type de forum surtout que l'Union Africaine à travers le NEPAD, a inscrit son action en direction de la satisfaction des droits de l'homme et des peuples en Afrique. A cet égard, une participation de l'Union Africaine est hautement souhaitable à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> session de la Commission en mars 2006.

#### B. Les questions thématiques

Le débat sur les questions thématiques occupe une large place au sein de la Commission. On relève en général un large consensus international sur la plupart des thèmes discutés même si cela n'est pas suivi d'effet sur le terrain.

D'autres questions restent cependant fortement tributaires de considérations culturelles ou religieuses ou de motifs politiques non avoués. Ainsi les questions concernant la torture, la détention arbitraire, les exécutions sommaires, les disparitions forcées, la liberté d'expression, l'indépendance de pouvoir judiciaire ne soulèvent pas d'objections majeures.

En revanche, les débats sur le suivi de la Conférence Mondiale sur le racisme et la discrimination raciale, le droit au développement, le droit des peuples à disposer d'eux mêmes, la résistance armée à l'occupation se déroulent en général dans une atmosphère de confrontation Nord/Sud.

Il convient de rappeler dans ce contexte que la Commission des droits de l'homme reste marquée par les stigmates de la guerre froide, cet organe des Nations Unies a été instrumentalisé par les pays occidentaux dans la lutte idéologique contre le communisme.

Il a été observé depuis la fin de la guerre froide une nette tendance à utiliser les mécanismes de la Commission pour stigmatiser les pays du Sud et dans ce cadre l'Afrique occupe une place prépondérante.

S'agissant du suivi de la Conférence Mondiale de Durban de 2001 sur le racisme et la discrimination raciale, on relève une attitude négative et récalcitrante des pays occidentaux pour avancer sur le chemin de la mise en œuvre du plan d'action. Les pays occidentaux multiplient les blocages et les manœuvres fallacieuses pour éviter d'honorer leurs obligations souscrites lors de ce Sommet.

Il semble que les avancées politiques relevées en 2001 s'expliquent davantage par des considérations médiatiques et conjoncturelles, passé le cap de la Conférence mondiale les pays occidentaux ont amorcé un retour en arrière.

La question du droit au développement constitue un autre sujet de divergence entre les pays développés et les pays en développement dans la

mesure où les premiers considèrent qu'il revient aux Etats d'assurer les conditions de leurs propres développements alors que les second, tout en reconnaissant leurs responsabilités, appellent à la création d'un environnement économique international favorable, à la résolution du problème de la dette extérieure des pays en développement et enfin à la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires pour l'accès aux marchés des pays occidentaux.

En dépit de la reconnaissance du droit au développement comme un droit indivisible et indissociable des autres droits de l'homme, les pays occidentaux affichent une attitude désintéressée voire hostile à sa mise en œuvre effective. L'existence du groupe de travail chargé de faire des propositions pour la mise en œuvre de ce droit constitue, pour le groupe des 77 à chaque session de la Commission, un motif de préoccupation majeure pour assurer la continuité.

### C. Les situations des droits de l'homme dans le monde

L'examen de ce point de l'ordre du jour constitue un moment fort de politisation des travaux de la Commission ; les aspects relevant essentiellement des droits de l'homme sont relégués au second plan pour laisser place aux règlements de compte entre pays en fonction des intérêts du moment et aux pressions politiques exercées sur d'autres pour les amener à fléchir leurs positions sur des questions jugées d'importance pour les pays occidentaux.

A ce titre, il convient de mentionner notamment les situations suivantes :

#### i) Cuba

Le cas de Cuba constitue sans conteste l'exemple le plus flagrant de l'extrême politisation des travaux de la Commission des droits de l'homme dans la mesure où les USA ne ménagent aucun effort pour garder à l'ordre du jour la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les USA dépêchent chaque année une délégation de Washington chargée spécialement de discuter, négocier, lorsqu'il faut exercer des pressions sur des délégations pour les amener à voter en faveur du projet de résolution condamnant Cuba pour « atteintes aux droits de l'homme » dans son pays. Cette année la résolution a été adoptée par 21 voix pour 17 contre et 15 abstentions, cinq pays africains figurent sur la liste des abstentions (Burkina Faso, Mauritanie, Swaziland, Togo, Gabon) en dépit des démarches effectuées par notre délégation, sur instruction du président de la Commission pour sensibiliser tous les pays africains à voter contre le projet américain et exprimer de façon unanime la solidarité de l'Afrique pour Cuba.

De son côté, Cuba a pris l'initiative de présenter une résolution sur la question des personnes détenues dans la zone de la base navale des USA de Guantanamo.

La résolution visait à demander notamment aux USA d'autoriser qu'une mission d'information impartiale et indépendante soit effectuée, au titre des procédures spéciales pertinentes de la Commission des droits de l'homme, sur la situation des détenus de Guantanamo.

En dépit des craintes et des menaces potentielles pesant sur les Etats membres de la Commission dès qu'une action est diligentée contre les USA, le projet de résolution a tout de même fait l'objet d'une longue discussion au terme de laquelle il a été procédé à un vote nominatif.

Le projet a été rejeté par 22 voix contre 8 pour et 23 absentions.

Il convient de signaler que l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Soudan ont voté en faveur de ce projet ; tous les autres pays africains se sont abstenus.

ii) Soudan

La question du Darfour au Soudan représente un cas extrêmement grave d'atteinte et de violation des droits de l'homme. Les organes politiques de l'Union Africaine ont eu à exprimer leurs préoccupations et à en dénoncer les abus. Ces prises de position ont crédibilisé l'action des pays africains dans leur approche sur le sujet, à aucun moment le groupe africain n'a tenté de minimiser la gravité de la situation. Cependant, les pays occidentaux et les principales ONG (Amnesty International, Fédération Internationale des Ligues des droits de l'homme, Human Rights Watch) s'étaient inscrits dans une démarche de surenchère visant à charger au maximum le Soudan pour mieux faire pression sur lui le moment venu. Tout au long de la session de la Commission, on a assisté à des tirs croisés sur ce pays, selon une stratégie visiblement bien coordonnée de la part des Etats occidentaux et de plusieurs ONG.

Afin de faire obstacle aux velléités du groupe occidental, les pays africains ont pris l'initiative d'exprimer en premier lieu les préoccupations et les inquiétudes de l'Afrique. Dans ce contexte, ils ont soumis un projet de résolution axé essentiellement sur l'assistance technique de la communauté internationale pour aider le Soudan à améliorer son système national de défense et de promotion des droits de l'homme. Le groupe occidental était plutôt en faveur d'une approche coercitive destinée à faire condamner le gouvernement et les responsables soudanais, sous le point 9 de l'ordre du jour, « Atteintes graves et massives des droits de l'homme dans le monde »

De crainte de subir un nouvel échec, le groupe occidental a préféré travailler avec le groupe africain sur un texte de compromis sur lequel ils se sont employés durant les six semaines de négociations, à tenter de faire figurer toutes leurs préoccupations notamment la condamnation du gouvernement soudanais pour crime de guerre et crime contre l'humanité, mettre fin au soutien des « janjawids » par le Gouvernement, déférer les responsables des violations des droits de l'homme devant la cour Pénale Internationale.

Le groupe africain, sous la conduite de sa Troïka (Ethiopie, Egypte, Gabon) a réussi à imposer sa démarche tout en concédant avec l'accord du pays concerné, à la partie occidentale la mise sur pied d'un rapporteur spécial sur le Soudan en contrepartie de leur abandon de l'idée de condamnation du Gouvernement soudanais et du recours explicite à la Cour Pénal Internationale. C'est au prix d'une longue négociation que la résolution sur le Soudan a été adoptée sans vote.

iii) La Commission s'est également saisie des situations de droits de l'homme au Burundi, en République Démocratique du Congo, au Sierra Leone et a adopté sans vote des résolutions entrant dans le cadre de la coopération technique. Elle s'est également déclaré attentive aux situations des droits de l'homme au Tchad et au Libéria. La Commission a adopté avec vote une résolution sur la Biélorussie à l'initiative du bloc occidental. Il convient de signaler que ce pays fait depuis quelques années, au sein de la Commission des droits de l'homme, l'objet d'attaques systématiques politiquement motivés dont l'objectif ultime semble être le changement d'orientation politique souhaité par les pays occidentaux et visant par voie de conséquence à réduire davantage l'influence de la Russie dans cette partie du monde.

#### D. Le groupe africain

Dans le cadre de la préparation et de la concertation pour une participation effective des pays africains durant les travaux de la Commission, le groupe africain a tenu pendant les six semaines des réunions, deux fois par semaine au niveau des Ambassadeurs et trois fois au niveau des Experts. Ces réunions ont permis aux membres du groupe d'adopter des positions communes sur certains points de l'ordre du jour.

A ce titre, le groupe s'est exprimé par l'intermédiaire de son coordonnateur, l'Ambassadeur d'Ethiopie, sur les thèmes suivants : le racisme et la discrimination raciale, le droit au développement, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits de l'enfant.

Le groupe a également manifesté l'intérêt de l'Afrique sur un certain nombre de questions en soumettant à la Commission des projets de résolution sur :

- Le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, adoptée par 38 voix pour, une contre (USA) et 14 abstentions (pays occidentaux)
- Les effets néfastes du transport illicite des produits toxiques et dangereux adoptée par 37 voix pour, 13 contre (pays occidentaux) et 2 abstentions
- L'enlèvement des enfants en Afrique adopté sans vote.

### E. La délégation de l'Union Africaine

La délégation de l'Union Africaine à la 61<sup>ème</sup> de la Commission s'est déployée à deux niveaux. Elle a apporté son soutien au groupe africain durant les travaux de la commission et a mis à sa disposition son personnel pour en assurer le Secrétariat.

Elle a par ailleurs contribué à alimenter les travaux de la Commission en informations concernant les activités menées par les mécanismes de l'Union Africaine dans le domaine des droits de l'homme.

Dans ce contexte, la délégation a été renforcée par la présence du secrétaire de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples de Banjul.

L'UA, par le biais de son Représentant à Genève, a pu contribuer au débat et mettre en exergue les réalisations de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme en intervenant sur les point suivants :

- Droits économiques, sociaux et culturels
- Liberté d'expression
- Droits de la femme
- Personnes déplacées
- Défenseurs des droits de l'homme
- Institutions nationales des droits de l'homme et arrangements régionaux

### **III. PROPOSITION DE RÉFORME DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME**

Depuis la parution du rapport du panel de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (décembre 2004) qui a préconisé l'idée d'une réforme de la Commission des droits de l'homme et des propositions subséquentes du Secrétaire Général de l'ONU (mars 2005) appelant à la transformation de la Commission en un conseil des droits de l'homme à composition limitée dont les membres seront élus par l'Assemblée Générale selon des critères précis, une importante réflexion a été engagée au sein de la Commission et des groupes régionaux.

S'agissant du groupe africain, l'action a été facilitée par la position africaine prise dans le cadre du « consensus d'Ezulwini » adopté par le Conseil Exécutif de l'Union Africaine réuni en session extraordinaire en janvier 2005 à Abuja.

Le Secrétaire Général de l'ONU s'est adressé le 7 avril à la Commission sur ses propositions de réforme. Dans son intervention, il a clairement



souligné la perte de crédibilité de la Commission et la politisation excessive des débats sur certaines questions.

La Commission a consacré la journée du 12 avril à « des discussions informelles » sur les propositions du Secrétaire Général. Le Secrétariat du Haut Commissariat aux droits de l'homme avait indiqué clairement le caractère informel de la réunion et qu'aucun document n'était prévu pour en sanctionner les résultats des travaux.

La réunion avait permis aux groupes régionaux et aux délégations de faire connaître leurs positions sur la réforme proposée. Dans ce cadre, le groupe africain a clairement indiqué que la réforme envisagée doit s'inscrire dans un processus institutionnel transparent et démocratique impliquant tous les acteurs concernés (Etats, Organisations Internationales Gouvernementales et non Gouvernementales, Société Civile Internationale) et éviter d'enfermer le débat dans un cadre informel auquel aucune suite n'y sera réservée. Les grandes tendances relevées au cours de ces discussions informelles ont fait ressortir une majorité en faveur d'une prise en charge officielle par les instances onusiennes compétentes (commission des droits de l'homme, ECOSOC, Assemblée Générale). Une minorité (groupe occidental) a cependant milité pour faire entériner rapidement les propositions du Secrétaire Général de l'ONU en vue de l'établissement d'un Conseil des droits de l'homme à composition limitée en vue de leur soumission en septembre 2005 à la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Nations Unies.

Il convient de signaler que cette approche est également partagée par la Haut Commissaire aux droits de l'homme qui participe pour la première fois aux travaux de la Commission en qualité ainsi que de nombreuses ONG importantes (Amnesty International, Human Rights Watch) dont il est dit qu'elles sont les maîtres d'œuvre de cette réforme..

De craintes de voir le débat échapper aux Etats membres ou de se voir placé à New York en septembre 2005 devant le fait accompli, le groupe africain a pris l'initiative de soumettre à la Commission un projet de décision demandant la mise sur pied et la convocation en juin prochain d'un groupe de travail chargé d'examiner plus en détail les propositions de réforme de la Commission.

L'objectif du groupe africain et de nombreuses autres délégations partageant son point de vue était d'inscrire les débats dans un cadre formel dans lequel tous les pays auront la latitude d'exprimer leurs préoccupations.

Le projet africain a fait l'objet d'une multitude de manœuvres tendant à le saborder y compris de l'intérieur même du groupe, la délégation de Mauritanie (vice président de la Commission représentant de l'Afrique) a tenté de dissuader le groupe de poursuivre sa démarche arguant du fait que très peu de délégations allaient voter en sa faveur.

Après avoir fait échec aux manœuvres de procédure du groupe occidental, le projet a été mis aux voix et adopté par 34 pour 15 contre et 4 abstentions ; le Gabon s'est curieusement abstenu le jour de vote sur le projet africain alors que ce pays n'avait pas exprimé d'objections durant les consultations à l'intérieur du groupe.

La réunion du groupe de travail sur la réforme de la Commission aura lieu du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet si l'ECOSOC entérine la décision de la CDH et, dans ce contexte, il y a lieu de s'attendre que le groupe occidental tente une nouvelle manœuvre pour faire échec à l'initiative africaine.

Si la démarche est confirmée le groupe de travail tiendra sa réunion et les conclusions seront soumises à une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme le 19 juillet prochain.

## **ANNEXE 1**

### **INTERVENTIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPE AFRICAIN POUR LES DROITS DE L'HOMME SUR :**

- **Droit à l'autodétermination du peuple palestinien**
- **Racisme, Discrimination Raciale, Xénophobie et autres formes d'intolérance**
- **Droit au développement**
- **Droits de l'enfant**

## **Annexe 2**

**Intervention du groupe africain prononcée durant les discussions informelles sur la réforme de la Commission des droits de l'homme**

## **Annexe 3**

### **Interventions prononcées par la délégation de l'Union Africaine**

## **Annexe 4**

**Résolutions adoptées par la 61<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'homme**

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

AU Geneva Collection

---

2005

# Rapport sur les travaux de la 61eme Session de la Commission des Droits de l'homme Genève, 17 mars- 22 avril 2005

Delegation Permanente de l'Union Africain à Genève

Delegation Permanente de l'Union Africain à Genève

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1919>

*Downloaded from African Union Common Repository*